LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Conseil de Paris du 15 au 18 Juillet 2026

Vœu relatif au renforcement de l'accès au sport dans les quartiers populaires

rattaché à la délibération 2026 DJS 119

Voeu déposé par Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que le sport est un droit populaire, un outil de santé publique, d'éducation, d'émancipation et de reconquête de l'égalité ;

Considérant qu'à Paris, les habitants des quartiers populaires et des quartiers prioritaires de la politique de la ville restent trop souvent éloignés de la pratique sportive régulière, faute de moyens, de créneaux, d'équipements accessibles et d'offre associative suffisante ;

Considérant que l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 doit se traduire par une réduction concrète des inégalités territoriales d'accès au sport et bénéficier en priorité aux habitantes et habitants des quartiers populaires ;

Considérant que la Ville de Paris dit avoir déjà engagé plusieurs dispositifs en matière de sport de proximité, d'héritage des Jeux et d'action en faveur des quartiers populaires, mais que leur impact réel doit pouvoir être objectivé quartier par quartier ;

Considérant que, malgré les investissements réalisés, de nombreux quartiers populaires demeurent confrontés à un déficit d'équipements sportifs de proximité, à la saturation des créneaux disponibles et à des difficultés d'accès liées au coût des licences et des pratiques sportives ;

Considérant que le sport constitue un levier essentiel de prévention, de réussite éducative, de santé publique, de lutte contre les rixes, d'émancipation et de cohésion sociale, et qu'il doit être pleinement articulé avec les politiques de jeunesse, d'éducation populaire et de prévention spécialisée ;

Considérant que les jeunes filles des quartiers populaires rencontrent encore des freins spécifiques dans l'accès à la pratique sportive et que les politiques publiques doivent mieux prendre en compte ces inégalités ;

Considérant que les enfants et les jeunes des quartiers populaires subissent une double peine : moins d'équipements de proximité, moins de créneaux disponibles, moins d'activités

gratuites, alors même que le sport pourrait constituer un levier majeur d'émancipation, de santé, de confiance et de lien social ;

Considérant que la politique sportive parisienne ne peut continuer à traiter les quartiers populaires comme une variable d'ajustement, pendant que les grands clubs, les grands événements et le sport-spectacle captent l'attention publique et une part importante des moyens ;

Sur proposition de Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- fasse de l'accès au sport dans les quartiers populaires et les QPV une priorité centrale de sa politique sportive et présente les moyens dédiés à cette priorité **;** ;
- engage une concertation avec les habitants, les clubs, les associations, les conseils de quartier et les professionnels de terrain afin d'identifier les besoins non couverts et d'élaborer une stratégie parisienne du sport de proximité dans les quartiers populaires.
- présente un plan pluriannuel de rénovation, d'entretien, de création et d'ouverture d'équipements sportifs de proximité dans les quartiers populaires, en veillant à une répartition plus équilibrée des investissements entre les territoires, et à la réduction des déficits constatés quartier par quartier ;
- renforce les moyens accordés aux petits clubs, associations de quartier et structures locales qui agissent déjà au plus près des habitant·es des QPV ;
- renforce les moyens humains consacrés au développement du sport de proximité, notamment par le soutien aux éducateurs sportifs, aux associations locales, aux structures d'éducation populaire et aux équipes de prévention spécialisée développant des projets sportifs auprès des jeunes ;
- développe des dispositifs favorisant la pratique sportive des jeunes filles, notamment par des créneaux dédiés, un accompagnement renforcé des associations et des actions de sensibilisation auprès des familles ;
- conditionne une part des subventions sportives importantes à la réalisation d'actions d'intérêt général vérifiable dans les QPV et en direction des publics populaires éloignés de la pratique sportive ;
- publie chaque année un bilan détaillé, arrondissement par arrondissement et quartier prioritaire par quartier prioritaire, précisant le montant des subventions versées, les équipements financés, le nombre d'actions réalisées, le nombre de bénéficiaires, les créneaux gratuits ou à tarif réduit proposés ainsi que les résultats obtenus au regard des objectifs fixés.